



### Nouvelles du conseil du 7 octobre 2019

#### Deux candidats à l'Exécutif

Ainsi que cela figure dans la *Feuille officielle* intégrée à ce journal, la succession de Marc Moser, au Conseil municipal, sera décidée par les urnes. Au délai de dépôt des candidatures, deux listes avaient en effet été présentées, chacune par un groupe de citoyens. La première porte le nom de Bibiana Merazzi, une gestionnaire en ressources humaines née en 1983, la seconde celui de Didier Sinzig, vendeur né en 1962. Les ayants droit sont appelés aux urnes le 17 novembre prochain, pour choisir le/la nouveau/elle conseiller/ère municipal/e qui entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Un parcours d'entraînement ?

Une demande a été adressée au Conseil municipal, pour la création sur le territoire communal d'un Zurich parcoursvita. L'Exécutif a décidé lundi de mandater Guy Montavon, responsable du dicastère Culture et sport, pour lancer une étude à ce sujet. A relever qu'aucun montant n'a pu être inscrit au budget 2020 pour une éventuelle réalisation de ce type.

Le premier parcours Vita (l'appellation initiale) a été créé en 1968 ; on en compte actuellement un demi-millier à travers toute la Suisse, le concept ayant sans cesse été modernisé pour s'adapter aux nouvelles connaissances en matière de sport et de santé.

#### Nouveau panneau

Le panneau d'affichage officiel de la place de Sombeval est dans un état déplorable. Il sera remplacé l'année prochaine, un montant ayant été inscrit dans ce but au budget communal.

#### A l'eau !

Iolanda Campa, directrice de l'Ecole primaire, a demandé à la Municipalité d'effectuer les démarches administratives nécessaires pour que les élèves de cet établissement aient accès gratuitement au bassin de natation de Saint-Imier, ce qui sera fait. Un accès garanti, rappelons-le, par notre adhésion à Erguël Sport SA.

#### Publication en vue

Le Conseil municipal a accepté lundi soir les plans définitifs de la future Maison de l'enfance, lesquels ont pris en compte les modifications souhaitées en commission. Il a dès lors mandaté le bureau Arc Architecture, afin qu'il établisse le dossier nécessaire à la publication.

#### Les crottes, ça suffit !

Les autorités rappellent à tous les propriétaires de chiens que les excréments de leurs animaux doivent être ramassés, en tout lieu et en tout temps. Si la plupart de gens concernés respectent cette obligation et en sont remerciés, certaines personnes pensent visiblement que dans les talus, ces crottes peuvent être laissées sans dommage pour quiconque. Or ce n'est pas le cas du tout : lorsqu'ils fauchent ces endroits pentus, les cantonniers subissent une immonde aspersion !

Le ramassage est d'autant plus facile qu'une vingtaine de poubelles ad hoc jalonnent le territoire communal.